

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Projet de Rénovation Urbaine de "La Savine" : 1ère répartition des crédits pour 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de « La Savine » au titre de 2017, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant de 41 860 € pour la résidentialisation de la « Petite Savine », sur une dépense subventionnable plafonnée à 1 182 930 € TTC.

Cette dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée